



### **Beaume-Drobie et la Zone mutualisée du Vinobre**

Lors du dernier conseil communautaire, les délégués ont approuvé à l'unanimité les comptes administratifs de la collectivité présentés par le 1er Vice Président en charge des finances en présence de M.Gérin, percepteur à la Trésorerie de Joyeuse.

Après en avoir débattu et dans le cadre de la politique de développement économique, l'assemblée a également délibéré en faveur d'un engagement de la communauté dans la Zone Mutualisée du Vinobre portée par la CdC du même nom et située à Lachapelle sous Aubenas. Cette zone mutualisée correspond à un Parc d'activités avec des parcelles de terrain viabilisé à vendre à des entreprises.

Il a, d'autre part, été question d'un différend qui oppose la communauté de communes aux services fiscaux depuis une décennie quant à l'assujettissement du service «ordures ménagères» à la TVA. Après avoir obtenu deux décisions de justice favorables pour la collectivité, il y a lieu de régulariser la situation sur la période 2005/2008, qui se solde avec un rappel de 68000 €. Considérant la nécessité de ne pas reporter cette dette sur des mandats ultérieurs, le conseil communautaire – à l'unanimité – a décidé de régler cette somme en 2010 avec une charge étalée sur les cinq années 2010 à 2014.